

Rapports de majorité et de minorité de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 8 mars 2022 de M^{mes} et MM. Rémy Burri, Florence Kraft-Babel, Kevin Schmid, Michèle Roulet, Maxime Provini, Daniel Sormanni, Alain de Kalbermaten, Jean-Luc von Arx, Christo Ivanov, Eric Bertinat, Laurence Corpataux et Valentin Dujoux: «Forains genevois, la coupe est «plaine»!»

6 février 2023

A. Rapport de majorité de M^{me} Bineta Ndiaye.

Cette motion a été annoncée en urgence et renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) le 8 mars 2022. La commission s'est réunie le 15 septembre et le 3 novembre 2022, sous la présidence de M. Maxime Provini. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Coralie Seydoux, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la plaine de Plainpalais est un espace public qui doit répondre à la diversité des attentes de la population genevoise;
- que beaucoup de visiteurs apprécient les rendez-vous saisonniers avec le Luna-Park, notamment le rendez-vous à l'occasion des fêtes de fin d'année;
- que le projet de fan zone «Mondial 2022» se déroulera du 21 novembre au 18 décembre 2022 et pourrait monopoliser le losange central;
- que les forains, représentant près d'une cinquantaine de familles, ont déjà beaucoup souffert des restrictions liées à la pandémie de Covid-19;
- que les forains ont traditionnellement rendez-vous en décembre avec les Genevois sur la plaine de Plainpalais depuis près d'une centaine d'années;
- que la ville de Genève, dans sa tradition de terre d'accueil, entretient une relation étroite avec les forains qui ont été accueillis à Genève pour préserver leurs traditions nomades;
- qu'une fan zone «Mondial 2022» hivernale ne justifie pas une «privatisation» complète de la plaine de Plainpalais,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à prendre langue avec les forains et/ou leurs représentants pour trouver une solution d'accueil optimale en vue des événements attendus en décembre 2022 à Plainpalais, à savoir le Luna-Park et la fan zone «Mondial 2022»;
- à proposer un contrat pérenne aux forains qui animent la plaine de Plainpalais depuis près d'un siècle dans les périodes de Pâques, d'été et de fin d'année;
- à veiller à ne pas reléguer les forains dans des endroits éloignés des zones d'affluence du territoire de la ville de Genève, notamment en les excluant des quais de la rade.

Séance du 15 septembre 2022

Audition de M. Rémy Burri, motionnaire

M. Burri relève que la motion M-1669 est une question interpartis. Il tient beaucoup à la «Genève: Terre d'accueil» et à la manière dont les forains sont traités. Il ajoute que le Mondial de football prévu en fin d'année va péjorer l'activité des forains, mais que l'essentiel de cette motion ne porte pas forcément sur cet objet. Concernant les invites, il explique qu'il y a eu une rencontre avec M^{me} Barbey-Chappuis. Il informe que cette rencontre n'a pas été très fructueuse et qu'elle a été suivie par plusieurs lettres de la part des forains. Ils n'ont pas reçu de réponses, mis à part des accusés de réception. Il rappelle que les forains sont présents depuis plus d'un siècle sur la plaine de Plainpalais. Traditionnellement, ils sont présents cinq semaines en hiver, trois en mars et cinq en été. Cette année, ils seront privés de la moitié de leurs semaines à disposition si les hypothèses imaginées se confirment.

M. Burri admet que même s'ils ne vivent pas que de ces douze semaines de présence, il peut être très dramatique d'imaginer que 50% de leur revenu pourrait disparaître. Il précise que ce sont une soixantaine de familles, genevoises, logées à Versoix, que cela concerne. Il ajoute que pour les forains, ce sont d'énormes investissements qui sont faits, dus aux normes et contraintes de plus en plus sévères en matière de sécurité. Les attentes du public sont également toujours plus grandes concernant les sensations fortes. Il souligne également qu'il y a eu beaucoup de progrès en matière de consommation d'énergie et que l'essentiel de ces installations sont équipées de lampes à LED. De plus, ces dernières années, le besoin en ampérage a diminué de moitié. A titre de comparaison, un forain consomme l'équivalent des dépenses énergétiques d'une villa de cinq pièces sur une année, bien qu'ici cela se passe sur six ou douze semaines. Il ajoute que les corporations sont rarement source de problèmes et qu'ils sont généralement plutôt respectueux des normes imposées et des limites relatives aux nuisances sonores. Il précise qu'il y a en ce moment une pétition qui a commencé à être traitée à la commission des pétitions afin de lutter contre la sinistrose. Il explique

que les forains avaient l'intention de proposer leur propre pétition et qu'ils ont récolté 1500 signatures en deux jours, mais qu'ils ont renoncé à la déposer. Finalement, M. Burri demande à l'assemblée de soutenir les invites et de demander au Conseil administratif de concrétiser les prémisses des discussions entamées et de donner une solution pluriannuelle aux corporations. Il relève que ces corporations sont souvent là comme «bouche-trous» et que si la Ville estime qu'il y a mieux à faire à cette période de l'année, elle mettra autre chose. Il conçoit qu'il puisse y avoir des aficionados de ces pratiques et il n'y a pas de raison selon lui que l'on ne soutienne pas cette économie, portée qui plus est par des familles genevoises. Il ajoute que l'emplacement de ces corporations est important et qu'il n'est pas possible pour les forains de se placer n'importe où.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que la deuxième invite concerne les forains en lien direct avec le Mondial de football 2022 et il se demande pourquoi la troisième invite a un contenu plus général et ne concerne pas elle aussi l'hiver 2022. Il souhaite savoir pourquoi ils n'ont pas proposé une motion plus générale, avec une précision concernant l'hiver 2022.

M. Burri lui répond que la troisième invite vise à dissuader l'exécutif d'interdire définitivement les lieux clés aux forains d'une manière générale.

Le même commissaire souligne alors qu'il y a un double objet, celui de la collaboration en novembre et décembre 2022 sur la plaine de Plainpalais, et celui de ne pas les exclure de la rade d'une manière générale.

M. Burri lui répond par l'affirmative.

Une commissaire se demande si la fan zone empêcherait les forains de venir s'installer sur la plaine de Plainpalais.

M. Burri répond que c'est encore une inconnue, mais que d'après les informations qu'il a eues, la fan zone sera du même gabarit que celle installée en été. Il se dit qu'il y a peut-être un effort à faire avec l'organisateur de la fan zone afin de savoir s'il a vraiment besoin de toute cette surface.

La même commissaire relève qu'il y a la question du gabarit et de l'emplacement.

M. Burri répond qu'une fan zone n'est pas un équipement anodin et qu'il y aura des normes de sécurité à respecter, avec certainement la mise en place de zones vides qui prendront alors plus de place. Il se demande s'il est nécessaire d'avoir la même ampleur de fan zone que celle prévue au dernier Mondial et qui pouvait accueillir jusqu'à 20 000 personnes.

La même commissaire revient sur les paroles de M. Burri et son évocation de la plaine en tant que lieu public, mais avec une privatisation en faveur de la société NEPSA.

M. Burri répond que son idée et la volonté des forains est d'optimiser l'utilisation de la plaine de Plainpalais, mais pas au détriment d'une corporation car cette dite plaine représente un outil de travail. Si tel est le cas, cela doit être fait de manière négociée.

La même commissaire résume alors que le problème est que les forains viennent normalement tous les mois de décembre, presque d'une manière institutionnalisée, et que cette année ils ne pourraient plus.

M. Burri ajoute que pour le Cirque Knie, la Ville a toujours trouvé de quoi en discuter, même quand les dates étaient variables d'une année à une autre. Il y a aussi des discussions qui sont faites par rapport au marché. Il se dit alors qu'il serait possible de faire pareil avec les forains, en entamant une discussion et proposant aux puciers d'avoir un emplacement temporairement différent.

La même commissaire lui demande s'il a discuté avec M. Frédéric Hohl ainsi que sa société NEPSA.

M. Burri relève que M. Hohl se retourne sur son contrat de cinq ans avec la Ville de Genève. Il n'a pas eu de contact avec lui mais son discours est que la Ville lui a promis cet emplacement et qu'il en a besoin.

Une autre commissaire se demande s'il y a déjà eu historiquement des cas de figure où les forains ont vu leur surface réduite ou supprimée.

M. Burri ne saurait lui répondre. Il propose de poser la question aux forains.

La même commissaire demande notamment s'il y a eu des litiges lors des dernières fan zones.

M. Burri lui répond qu'il n'a pas le souvenir d'un quelconque litige ou du moins pas de cette ampleur.

Un commissaire relève que lors des fan zones en été, les forains sont sur la rade. Il n'y a donc pas de problème avec la plaine de Plainpalais pendant cette période.

Un commissaire s'étonne qu'un contrat de cinq ans ait été donné à un privé (M. Hohl), alors que les forains n'ont jamais eu de contrat pérenne. Il demande à M. Burri s'il confirme que les forains n'ont effectivement jamais eu de contrats pérennes.

M. Burri le confirme.

Un commissaire remarque que la popularité n'est plus la même et il se demande si les forains s'en sortent encore commercialement.

M. Burri lui répond qu'à cause de la pandémie, des difficultés se sont fait ressentir, mais qu'avant cela, ils s'en sortaient décemment.

Une commissaire mentionne la renonciation à déposer la pétition par les forains. Elle demande si ce qu'elle a compris est correct.

M. Burri lui répond que la pétition n'a pas été formellement déposée.

Un commissaire libéral-radical lui précise qu'une autre pétition est en cours.

La même commissaire demande quelle était la raison de cette renonciation.

M. Burri répond qu'ils ont trouvé que cette pétition allait essentiellement dans leur sens et qu'ils ont certainement jugé mieux de prendre le bateau en marche.

Un commissaire revient sur la notion de familles genevoises évoquée par M. Burri. Il se demande qui sont ces forains car historiquement, ce sont des gens du voyage et ainsi pas des familles genevoises.

M. Burri lui répond que ce sont effectivement des gens du voyage, mais qu'ils sont maintenant contraints à une semi-sédentarisation, en l'occurrence à Versoix. Genève est devenue leur terre d'accueil à force d'avoir été rejetés de partout.

Le même commissaire relève qu'ils sont au bénéfice d'un niveau de vie très précaire.

M. Burri acquiesce.

Discussion, suite des travaux et vote éventuel

Le président demande si des demandes d'auditions sont souhaitées.

Un commissaire du Parti socialiste propose d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis et de lui demander de transmettre à la commission, en amont de la séance avec la magistrate, le contrat caviardé que la Ville a conclu avec la société NEPSA.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois propose d'auditionner M. Hohl, en tant qu'administrateur de la société NEPSA.

Un commissaire des Vert-e-s propose d'auditionner les forains.

Un commissaire du Centre propose d'auditionner l'Union des forains genevois (UFG) et l'Association foraine de Suisse romande. Il souhaite que le vote porte séparément sur ces deux auditions.

Une commissaire des Vert-e-s remarque que le mois de novembre arrive très bientôt et elle se demande si les auditions sont pertinentes. Elle soutient

par ailleurs l’audition de M^{me} Barbey-Chappuis mais estime que les forains ont déjà été entendus.

Un commissaire du Parti libéral-radical relève que les forains ont effectivement déjà été entendus. Ils peuvent se référer au procès-verbal (PV) de leur audition à la commission des pétitions à ce propos. Il admet qu’en termes d’agenda, il y a l’étude du budget qui arrive la semaine prochaine, puis d’autres auditions pour d’autres objets.

Le même commissaire du Centre pense qu’il est nécessaire de voter positivement aux quatre auditions proposées. Il avance que les forains doivent être entendus, en dehors du cadre de la pétition, car la motion est plus large que simplement novembre 2022.

Un commissaire des Vert-e-s relève qu’il n’était pas au courant du PV de la commission des pétitions. Il propose alors de retirer sa demande d’audition des forains. Il pense qu’il serait mieux de s’occuper de l’objet traitant de cette fin d’année en priorité.

Le président prend bonne note de l’urgence évoquée et que cela sera traité en priorité, au gré des dispositions des auditionnés.

Le même commissaire des Vert-e-s souligne qu’il est vraiment nécessaire d’entendre M^{me} Barbey-Chappuis.

Une commissaire des Vert-e-s ne souhaite pas auditionner M. Hohl et NEPSA car elle estime que le contrat passé avec la Ville suffira.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois pense que l’audition clé est celle de M^{me} Barbey-Chappuis et il propose d’agender les autres auditions après avoir reçu la magistrature. Il pense qu’elle sera en mesure de répondre à la plupart de leurs questions, notamment sur la réduction du nombre de semaines de présence des forains en Ville.

Une commissaire du Parti socialiste suit l’avis du commissaire du Mouvement citoyens genevois et ajoute que c’est un problème urgent et qu’il est nécessaire d’agir vite.

Un commissaire du Parti libéral-radical relève que la commission rencontrera M^{me} Barbey-Chappuis la semaine prochaine dans le cadre du budget et ce point pourrait être ajouté dans les divers, mais il ne pense pas qu’ils auront le temps. Il tâchera d’agender le traitement de cet objet le plus rapidement possible.

Un commissaire des Vert-e-s propose d’ajouter ce point à la fin de l’ordre du jour (OJ) de la prochaine séance.

Un commissaire du Parti libéral-radical lui précise que l’OJ de la séance du 22 septembre a été fixé il y a longtemps et que l’organisation de la séance du budget de la CSDOMIC est problématique.

Votes

Le président passe au vote de la proposition d'audition de M^{me} Barbey-Chappuis, avec des précisions sur le contrat avec la société NEPSA.

Par 14 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 abstention (LC), l'audition est acceptée.

Vote sur la proposition d'audition de M. Hohl, administrateur de la société NEPSA.

Par 7 non (3 Ve, 1 MCG, 1 EàG, 2 S) contre 4 oui (3 PLR, 1 LC) et 4 abstentions (2 S, 1 UDC, 1 LC), l'audition est refusée.

Vote sur la proposition d'audition de l'UFG.

Par 4 non (1 PLR, 1 MCG, 2 S) contre 3 oui (1 S, 1 PLR, 1 LC) et 8 abstentions (1 PLR, 1 UDC, 1 LC, 3 Ve, 1 EàG, 1 S), l'audition est refusée.

Vote sur la proposition d'audition de l'association des forains de Suisse romande.

Par 5 non (2 PLR, 1 MCG, 2 S) contre 3 oui (1 LC, 1 PLR, 1 S) et 7 abstentions (1 UDC, 1 LC, 3 Ve, 1 EàG, 1 S), l'audition est refusée.

A la fin des votes, une commissaire du Parti socialiste demande s'il est possible d'avoir le PV de la commission des pétitions.

Le président lui répond qu'il est à disposition sur le site du Conseil municipal. Pour précision, c'est la séance du lundi 12 septembre.

Une autre commissaire du Parti socialiste déclare que les votes négatifs formulés concernant l'audition des forains ne représentent pas des oppositions complètes, mais qu'ils souhaitent procéder par étapes et entendre avant toute chose M^{me} Barbey-Chappuis.

Un commissaire du Centre relève qu'il est plus simple de voter sur le principe du oui et de supprimer les auditions ensuite.

Le président de la séance clôt la conversation et rappelle que les votes ont déjà eu lieu. Il demande si quelqu'un souhaite ajouter une remarque concernant la motion M-1669.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rejoint les propos de la commissaire du Parti socialiste et souligne qu'il a refusé les auditions car il estime qu'il faut d'abord entendre M^{me} Barbey-Chappuis.

Séance du 3 novembre 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, en charge du département de la sécurité et des sports (DSSP), accompagnée de M^{mes} Isabelle Eberhard-Chavan, cheffe du Service de l'espace public (SEP), et Yasmina Pisino, conseillère juridique au DSSP, ainsi que M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

Le président indique qu'il souhaitait auditionner M^{me} la maire le plus rapidement possible du fait de la fan zone initialement prévue. Malgré la récente décision prise par la société organisatrice de la fan zone (NEPSA) d'annuler cette dernière, il a décidé de maintenir l'audition.

M^{me} Barbey-Chappuis annonce que cette audition est l'occasion de faire un point plus général sur les discussions que la Ville a actuellement avec les forains et la manière dont le Conseil administratif voit les choses en la matière. Elle souhaite tout d'abord souligner le fait que la Ville de Genève ne mène pas une politique anti-forains et qu'elle a toujours été ouverte à dialoguer avec leurs représentants. Elle informe qu'elle a reçu les forains à deux reprises depuis le début de la législation. Elle ajoute que grâce à des décisions du Conseil administratif, la Ville de Genève a également beaucoup soutenu les forains pendant le Covid en leur donnant des exonérations/rabais de taxes et en maintenant un champ de foire alors que les restaurants étaient fermés. Elle souligne que le Conseil administratif a toujours donné la possibilité aux forains d'exercer leur métier le plus longtemps possible. Elle informe également que les forains ont bénéficié d'une prolongation d'une semaine en été 2020 afin de pallier les restrictions de jauges et leur permettre d'avoir le même nombre de clients.

M^{me} Barbey-Chappuis souligne toutefois que l'espace public n'est pas illimité et qu'il y a énormément de sollicitations. S'il est vrai que les champs de foire génèrent de l'animation, il est aussi indéniable qu'ils génèrent un certain nombre d'externalités négatives, comme des nuisances sonores ou visuelles. Par ailleurs, l'emprise au sol des installations foraines est telle que cela demande une réfection des pelouses après chacun de leurs départs. Elle ajoute que dans le contexte actuel de crise énergétique et d'urgence climatique, la question de l'empreinte écologique ne doit pas être éludée. Elle informe que les forains ont consommé 115 000 kWh en hiver 2021. En comparaison, les illuminations de Noël n'ont consommé que 6929 kWh, soit 16 fois moins qu'un champ de foire. Elle admet tout de même que ces chiffres sont à prendre avec réserve car il n'est pas évident de les calculer précisément, mais ils représentent un ordre de grandeur transmis au département. Dans un contexte plus général, M^{me} Barbey-Chappuis explique que les forains occupent le domaine public pendant près de trois mois en été à Genève, au printemps, en été et en hiver. Elle compare ces chiffres avec d'autres villes et informe que les forains sont présents à Lausanne durant vingt-six jours et quatre week-ends, à Fribourg durant vingt-quatre jours et quatre week-ends et à Bâle

durant sept jours et trois week-ends. Elle souligne que Genève est alors beaucoup plus généreuse en permettant l'utilisation de son domaine public durant quasiment nonante jours. Elle a pleinement conscience que les activités foraines font vivre des familles, néanmoins elle observe que les Genevois-e-s souhaitent de plus en plus pouvoir bénéficier d'accès facilités à l'eau. Elle rappelle à ce titre les décisions prises par le Conseil municipal en la matière. D'une manière générale, elle invite à lire le rapport final de l'image directrice de la rade qui démontre que la création de zones de baignade est plébiscitée par la population. Elle indique qu'il y a une volonté unanime au sein du Conseil administratif de développer les zones de baignade sur la rive droite au niveau du quai Wilson et sur la rive gauche du côté du Jet d'eau, suite au déménagement des bateaux et chantiers lacustres.

En outre, M^{me} Barbey-Chappuis partage la préoccupation des forains de pouvoir bénéficier d'une visibilité sur deux à trois ans sur les dates précises des champs de foire. Elle cite en exemple NEPSA qui a obtenu, en 2018, la possibilité de trois fan zones respectivement en 2018, 2020 et 2022, ce qui a permis à cette entreprise d'avoir une visibilité sur quelques années et de pouvoir espérer amortir ses investissements. Sur ce point, le SEP, à la demande de M^{me} Barbey-Chappuis, a rencontré les forains pour discuter d'une prévisibilité qui leur permettrait de se projeter au-delà d'une année, en tenant compte d'autres impératifs déjà prévus, comme la venue du Cirque Knie à la fin d'août. Elle admet que cette prévisibilité implique aussi qu'il faille discuter en toute transparence avec les forains sur la question des projets au quai Wilson. Elle indique que c'est pour cette raison que le Conseil administratif a indiqué aux forains qu'il n'était plus envisageable, à partir de 2023, et pour autant que le DACM effectue les travaux nécessaires, qu'ils prennent place sur les quais. Elle explique que cela se justifie d'une part car il y a la volonté d'aménager une zone de baignade et d'autre part car il y a un impact sur les éléments environnementaux, notamment sur les pelouses qui sont très endommagées après le départ des forains. Elle ajoute que les quais ne sont pas aménagés en termes d'équipement électrique et que les forains doivent venir avec des génératrices, qui ne sont pas compatibles avec les préoccupations actuelles. Elle souligne que la plaine de Plainpalais est quant à elle parfaitement équipée et aménagée pour cela. M^{me} Barbey-Chappuis explique que la Ville a dit aux forains qu'elle ne souhaite pas supprimer leurs activités, mais qu'il faut qu'elles prennent place à Plainpalais car la zone est faite pour les accueillir. L'idée est alors de déménager la fête foraine de l'été sur la plaine de Plainpalais, mais la Ville est tout à fait ouverte à discuter des meilleures dates pour les forains. Elle résume et indique que le cadre de la discussion avec les forains porte sur l'activité qui doit prendre place sur la plaine de Plainpalais, que la Ville doit leur offrir une visibilité sur plusieurs années et que leur durée d'exploitation sera réduite à quarante-deux jours, sans comprendre le montage et le démontage, contre nonante jours d'occupation du domaine public actuellement. Cela correspondra à six semaines, mais le Conseil administratif est ouvert à en offrir six si cela est nécessaire.

M^{me} Barbey-Chappuis répond aux trois invites et informe que concernant la première, la Ville a pris contact avec les forains le jour même de la décision prise par NEPSA d'annuler la fan zone 2022 afin de leur indiquer que les dates étaient disponibles. Les forains ont été très intéressés et devraient en principe s'installer du 3 décembre au 8 janvier sur la plaine de Plainpalais. Elle précise que ces dates n'avaient pas pu leur être initialement proposées car pour des raisons sécuritaires la police cantonale avait indiqué qu'il ne pouvait pas y avoir deux événements de grande envergure en même temps sur un même lieu. Concernant la deuxième invite, la Ville a exprimé aux forains sa volonté qu'ils utilisent le domaine public pour leurs champs de foire pendant six semaines dès 2023. Avec quarante-deux jours d'exploitation de champs de foire, Genève restera tout de même plus généreuse que toutes les villes suisses avec lesquelles il y a eu des comparaisons. Elle indique que le SEP a rencontré les forains le 11 octobre dernier et qu'elle les rencontrera début 2023 s'il le faut. Concernant la troisième invite, elle précise qu'elle y a déjà répondu. Elle rappelle que l'objectif de la Ville n'est pas de réduire l'animation mais de la déplacer en un lieu où elle peut être le mieux exercée.

Questions des commissaires

Un commissaire indique qu'il est assez sensible à la prévisibilité qui doit être donnée aux forains et demande ce que la Ville envisage concrètement et ce qu'elle proposerait aux forains, en retour ce qu'elle attendrait d'eux. Il demande si une convention serait passée avec les forains.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond que la Ville n'est pas encore allée aussi loin dans les réflexions quant à la forme mais la demande des forains était de connaître les dates deux à trois ans en avance et que cela ne soit pas rediscuté chaque année. Elle explique que la Ville les a informés qu'elle était sensible à cette demande et qu'elle souhaite se mettre d'accord sur des dates et s'y tenir au cas où un autre événement solliciterait la Ville pour venir à Genève. Toute autre demande serait refusée au profit des forains sur les dates déterminées.

M^{me} Pisino explique qu'il y a un règlement sur le champ de foire qui doit être révisé. Elle avance que l'idée est de se mettre d'accord sur des périodes définies et de fixer des calendriers d'une année à une autre. Ils n'ont toutefois pas encore discuté de la forme que cela prendrait mais le but est d'abord de réserver la plaine de Plainpalais au niveau du SEP à l'avance pour avertir que la place est réservée si quelqu'un d'autre souhaite venir. La signature d'une convention n'est pas encore présente à ce niveau des discussions.

Le même commissaire relève que les motionnaires utilisent le mot «contrat». Il a l'impression qu'il y a deux extrêmes entre un planning et un contrat. Il indique qu'il ne s'agit pas de savoir ce qui est mieux, mais souligne qu'en cas de contrat,

la Ville n'aura plus de souplesse. Il demande jusqu'où la Ville serait prête à aller politiquement.

M^{me} Barbey-Chappuis admet qu'il est certain que si la Ville de Genève s'engage sur plusieurs années avec une convention ou un contrat, elle perdra en souplesse, mais c'est un effort qu'elle peut fournir pour donner de la prévisibilité aux forains.

M^{me} Eberhard-Chavan indique qu'actuellement la balle est dans le camp des forains qui doivent déterminer commercialement les meilleures périodes. Elle relève que les périodes les plus rentables sont souvent durant les vacances scolaires. C'est aux forains de voir comment ils souhaitent articuler le reste de leur planification au printemps, en été et en automne. Elle souligne que la Ville est prête à valoriser leur activité sur Plainpalais.

M^{me} Barbey-Chappuis relève qu'il y a quelques contraintes temporelles, comme le Cirque Knie. Elle admet qu'elle n'a pas en tête d'autres événements qui se déroulent chaque année sur la plaine de Plainpalais. Elle indique qu'il y aura l'Euro en 2024 et que la plaine sera occupée par NEPSA pour l'organisation de la fan zone (dans la mesure où NEPSA n'avait pas organisé de fan zone pour l'Euro 2020, le Conseil administratif avait accepté de reporter cette fan zone à 2024).

Un commissaire relève la problématique énergétique des forains et se demande quelle sera l'attitude des forains pour trouver des solutions d'économie d'énergie.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que les forains doivent se conformer aux directives cantonales et fédérales en vigueur. Elle ajoute qu'ils paient leurs factures d'électricité donc ils ont tout intérêt à être attentifs à leur consommation au vu du coût de l'électricité actuellement. La Ville de Genève n'a pas la possibilité de mettre plus de contraintes à ce sujet, sauf à interdire totalement la fête foraine, ce qui n'est pas la volonté du Conseil administratif. Elle précise que le Conseil administratif ne prendra pas cette décision de son propre chef, à moins que la Confédération n'annule les fêtes foraines.

M^{me} Eberhard-Chavan revient sur le chiffre de 115 000 kWh énoncé précédemment et indique que ces quantités sont calculées sur cinq à six semaines. Elle ajoute qu'elle vient d'avoir une information de l'un des collaborateurs du SEP qui lui indique que les forains exploiteraient finalement leur champ de foire d'hiver sur la plaine de Plainpalais du 10 décembre 2022 au 8 janvier 2023, rétrécissant ainsi la durée que la Ville leur a proposée.

M^{me} Pisino ajoute que la Ville a attiré l'attention des forains sur le fait qu'il pourrait y avoir des directives fédérales et ils sont au courant que si la situation devait changer, le champ de foire en serait impacté. Elle indique que, sauf erreur,

le chef de l'unité au SEP M. Petit a aussi sensibilisé sur les caravanes et demandé de limiter le nombre de caravanes sur la plaine de Plainpalais afin de faire baisser la consommation énergétique. Les forains ont été sensibilisés à la problématique énergétique et elle pense qu'ils en sont conscients vu leur réduction de la durée de la foire cet hiver.

Un autre commissaire relève que l'exclusion des forains en été sur la rade renvoie aux activités d'été prévues comme les Fêtes de Genève. Il demande s'il ne serait pas possible d'inclure, en tout cas partiellement au niveau du temps, des dimensions des équipements des forains qui pourraient se tenir sur l'esplanade du quai du Mont-Blanc. Il souligne que c'est un atout touristique et traditionnel.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que les Fêtes de Genève étaient organisées par la Fondation Genève Tourisme, qui n'est aujourd'hui plus en mesure de les organiser. Ce n'est pas la Ville de Genève qui organisait ces fêtes et qui a vocation à les organiser. Elle admet qu'elle s'est posé la question de savoir s'il y avait une demande des hôteliers favorables à la présence des forains sur les quais. Elle explique qu'elle a entendu la Société des hôteliers de Genève qui lui a indiqué que les membres étaient satisfaits de la décision de la Ville de Genève car cela engendrait pour eux plus des nuisances qu'un atout touristique. Elle suggère d'ailleurs à la CSDOMIC d'auditionner les représentants des hôteliers à ce sujet.

Une commissaire revient sur le contrat passé avec NEPSA.

M^{me} Barbey-Chappuis corrige et indique qu'il n'y a pas de contrat avec NEPSA, c'était un courrier de décision d'attribution qui faisait office de décision administrative et qui pouvait être contestée devant la Chambre administrative de la Cour de justice.

La même commissaire demande si l'annulation de la fan zone de cet hiver sera compensée.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond que non car l'annulation vient de leur part et NEPSA n'a pas demandé un report. Elle indique également que NEPSA bénéficie de l'Euro 2024 en remplacement de celle de 2020, annulée pour cause de Covid.

La même commissaire demande s'il y a un quota à ne pas dépasser en matière d'énergie sur l'ensemble des manifestations. Elle se demande si un champ de foire organisé en même temps que le Cirque du Soleil ne serait pas trop.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il n'y a pas de quota à ce jour et que le but est de trouver le bon équilibre entre l'animation et les enjeux environnementaux. Elle explique qu'il est dur de se fixer une limite car des événements exceptionnels peuvent arriver chaque année. Elle indique toutefois qu'ils sont sensibles à cette question et qu'ils le seront de plus en plus.

La même commissaire relève que pour la venue du Cirque du Soleil, il faut goudronner et dégoudronner un espace. Elle souligne qu'il n'y a donc pas que des contraintes énergétiques liées au chauffage.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que ce béton était pour protéger la plaine mais admet que l'empreinte écologique n'était pas nulle.

M. Kerguen indique que le Conseil administratif avait dû répondre à une question écrite à ce sujet et que toutes les informations s'y trouvent.

Un commissaire demande si la Ville a enregistré des plaintes ou des dénonciations liées aux nuisances sonores et si tel est le cas, combien.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond que les forains ont des règles à respecter, listées dans l'autorisation qui leur est délivrée et le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) est sollicité et doit donner son préavis. Elle informe que la Ville a reçu des plaintes d'habitants de la plaine. Concernant les hôtels sur la rade, elle indique qu'il faudrait leur demander mais elle pense qu'ils souffrent des nuisances vu leur satisfaction à ne plus avoir de forains sur la rade.

Le même commissaire demande s'il y a eu des constatations d'infractions de dépassement des normes par les forains.

M^{me} Barbey-Chappuis lui indique qu'elle ne peut pas lui répondre de tête mais qu'elle peut se renseigner et revenir vers lui. Elle souligne toutefois que de dire que l'activité des forains génère des nuisances ne veut pas dire qu'il y a nécessairement une infraction.

Le même commissaire informe que les forains ont droit à 85 décibels jusqu'à 22 h et entre 22 h et minuit ils ont droit à 75 décibels.

M^{me} Barbey-Chappuis souligne que la question liée aux quais est surtout liée à ce qu'on veut faire des quais et à l'empreinte environnementale de cette activité sur les quais. Elle relève que la question des nuisances n'est pas prépondérante car elle poserait aussi problème à Plainpalais si tel était le cas.

Le même commissaire indique que sur les quais, l'impact sur les zones R-12 est minime. Il relève qu'il a soutenu l'accès au lac à titre personnel, mais qu'il y a aussi le droit d'avoir des animations autour de la rade pendant onze jours. Il ne pense pas que des animations durant onze jours privent totalement la population genevoise de l'accès au lac durant tout le reste de l'été.

M^{me} Barbey-Chappuis relève que sur la rive droite, la zone en goudron est relativement petite et que peu de forains peuvent s'y installer. Il faudrait alors avoir des installations sur la rive gauche également mais il y a d'autres projets qui s'y développent comme la Canopée et l'accès à l'eau au niveau du Jet d'eau. Sur

la rive droite, il y a aussi Bronzette et d'autres animations. Elle souligne que le quai est alors passablement encombré.

Le même commissaire demande si la Ville de Genève a d'ores et déjà exclu la rade de leur contrat imaginé avec les forains.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond par l'affirmative et indique que le Conseil administratif souligne que Plainpalais est aménagée pour accueillir des forains, contrairement au bord du lac.

Le même commissaire demande si elle a un nom à suggérer au niveau des hôteliers pour procéder à leur audition. Il demande si c'est une association ou un hôtel.

M. Kerguen lui répond que c'est le Groupement des hôteliers 5 étoiles.

M^{me} Barbey-Chappuis corrige et indique que ce sont les deux groupements, à la fois le Groupement des hôteliers 5 étoiles et la Société des hôteliers de Genève. La Ville a interrogé M. Nissille et M. Rangon et les deux soutiennent la décision.

Un commissaire demande s'il est obligatoire de passer un contrat afin que les forains puissent s'installer. Il demande s'ils doivent payer quelque chose.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond que c'est une autorisation d'utilisation du domaine public et que dans l'autorisation tout est listé, dont les taxes, les règles à respecter, la durée de l'utilisation, etc.

M^{me} Eberhard-Chavan indique qu'il y a toute une série de droits et obligations et des conditions spécifiques par rapport aux lieux, aux taxes et aux horaires.

M^{me} Barbey-Chappuis informe que cette autorisation est délivrée après le préavis des services concernés, voire même des services cantonaux quand la manifestation est d'une grande importance, ce qui est le cas des forains.

Le même commissaire relève alors que cette autorisation pourrait être donnée la veille pour le lendemain.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que les forains reçoivent l'autorisation en général le mois précédant la manifestation.

M^{me} Eberhard-Chavan explique qu'il y a tout un travail d'accompagnement avant que les forains s'installent, à savoir de définir l'emplacement, le nombre de métiers, les canaux d'accès et de sécurité. Le nombre de métiers a une influence sur le périmètre accordé. Elle relève que sur les quais, tous les métiers ne peuvent pas venir car certains sont d'une taille trop importante. Sur la plaine de Plainpalais, il serait possible d'en accueillir plus.

Le même commissaire demande combien payent les forains et si cela rapporte quelque chose à la Ville.

M^{me} Eberhard-Chavan répond que sur les quais le prix est de 24 fr./m² pour toute la durée de la foire et à Plainpalais de 6 fr./m².

M^{me} Barbey-Chappuis propose de donner ultérieurement les chiffres en termes de somme globale.

Le même commissaire a compris que les forains payaient leur propre électricité, mais il se demande qui finance la sécurité, le tri des déchets, etc.

M^{me} Barbey-Chappuis relève que les forains doivent avoir un concept de gestion des déchets et de sécurité, mais la police municipale est aussi présente dans le cadre de ces manifestations. Sur le quai Wilson, elle explique qu'il faut enlever tous les bancs et que cela est une logistique relativement chronophage organisée par le service. Ceci est un autre élément qui montre que les quais ne sont pas faits pour accueillir ce genre d'évènement.

Le même commissaire évoque la possibilité de fermer la route qui borde les quais pour y mettre la foire.

M^{me} Barbey-Chappuis estime qu'il paraît peu vraisemblable que le Canton donne un préavis favorable pour cela.

Le même commissaire demande si la Ville sait qui sont ces forains, d'où ils viennent et combien ils sont et si la Ville a eu des discussions avec d'autres communes pour réattribuer ces forains à d'autres endroits suite à la réduction de leur temps de présence en Ville de Genève. Il relève qu'en réduisant leur durée, cela aura un impact socio-économique qu'il faudra gérer.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que cela concerne à peu près 50 familles, correspondant à environ 300 personnes. Ces personnes habitent à Versoix sur le site de la Bécassière. Elle indique qu'elle a cru comprendre que ces forains tournent également ailleurs en Suisse et que c'est à eux d'aller voir si d'autres villes sont intéressées. Elle rappelle que Genève les accueille durant nonante jours, soit trois fois plus que Lausanne. Il lui semble que les forains de Genève étaient à Bâle dernièrement.

Le même commissaire estime qu'en réduisant leurs possibilités, la Ville de Genève ne fait pas de promotion externe de leur bon travail.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que ce n'est pas le rôle de la Ville de Genève que de faire la relation publique des forains, mais elle admet qu'il serait possible de faire davantage de communication afin de promouvoir l'évènement quand les forains sont présents. Il serait alors possible de capitaliser sur leurs six semaines

de présence en en faisant davantage un évènement qu'actuellement. Elle estime qu'il y a une marge d'amélioration en la matière.

Une commissaire demande si l'autorisation à long terme accordée à NEPSA était un évènement extraordinaire ou s'il y a d'autres manifestations qui bénéficient de ce type de privilège.

M^{me} Barbey-Chappuis relève que l'autorisation à long terme n'est pas un privilège et est due aux coûts trop importants engagés pour une seule édition. Il ne lui semble pas que d'autres autorisations à long terme soient octroyées sur la plaine de Plainpalais.

La même commissaire demande si le Cirque Knie et le Cirque du Soleil sont toujours organisés ponctuellement.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond que oui car le cirque tourne dans d'autres villes et amortit ses coûts. Ce n'est pas la même chose pour un évènement ponctuel comme une fan zone.

Un commissaire demande si les forains de Genève ont le monopole de la plaine de Plainpalais ou si d'autres forains viennent aussi demander à être présents.

M^{me} Eberhard-Chavan répond que normalement les forains de Versoix arrivent à couvrir tous les métiers nécessaires, mais il n'est parfois pas possible de trouver quelqu'un qui s'occupe d'une activité en particulier. Elle évoque la présence de Hollandais pour pallier un manque de style de métier en Suisse. Elle indique que la Ville favorise les forains locaux pour des questions énergétiques et environnementales. Elle explique que sur les quais, l'espace étant réduit, ils ont dû limiter le nombre de métiers. Elle n'exclut pas la présence d'étrangers sur la plaine de Plainpalais.

M^{me} Pisino indique qu'ils n'ont pas de postulations d'autres personnes.

M^{me} Eberhard-Chavan souligne que Genève est un petit marché.

Le même commissaire comprend la volonté de donner plus de visibilité mais estime que si une convention est passée, il faut que les forains se tiennent également aux jours prévus et ne réduisent pas leur durée comme ils l'ont fait pour cet hiver.

M^{me} Barbey-Chappuis indique que si l'accord est passé sous la forme d'une convention, cela engagera les deux parties.

Un commissaire demande ce que la réduction de la durée de douze à six à sept semaines entraînera comme conséquence pour la Ville de Genève.

M^{me} Barbey-Chappuis relève que la Ville aura moins de revenu mais que ce ne sont pas des chiffres significatifs. Elle estime le total à moins de 100 000 francs.

M. Kerguen propose de transmettre les chiffres ultérieurement.

Le même commissaire revient sur la limitation du nombre de caravanes sur la plaine de Plainpalais.

M^{me} Pisino le corrige et indique qu'ils ont été invités à réduire ce nombre, mais non pas obligés.

Le même commissaire relève que s'ils ne peuvent pas parquer leur caravane à Plainpalais, ils dormiront à Versoix et cela rajoutera juste un trajet en plus. Il se demande alors si cela fait sens de réduire le nombre de caravanes.

M^{me} Barbey-Chappuis propose de se renseigner sur l'impact que cela aurait.

Un commissaire trouverait intéressant d'avoir les revenus de l'année 2021, comparés aux 115 000 kWh annoncés, et d'indiquer si des abattements ont été faits pour les comparer avec une année normale, hors Covid. Faisant référence aux discussions que la Ville a eues avec les forains, il demande s'il est possible de dire combien les forains demandent de jours, sur quel lieu et pour combien de métiers.

M^{me} Barbey-Chappuis lui répond que les forains voulaient à la base le statu quo mais les six semaines d'exploitation, sans compter le montage et le démontage, les ont rassurés. Elle indique qu'ils sont encore au début des discussions mais elle rappelle que si les forains demandent sept semaines, ce serait possible.

Le même commissaire demande quelles sont les demandes des forains concernant la rade.

M^{me} Eberhard-Chavan indique qu'ils souhaitaient 20 métiers de chaque côté de la rade ou 40 sur la rive droite, sur onze jours.

Un commissaire revient sur l'autorisation faite à NEPSA pour trois éditions. Il demande si NEPSA pourra tout de même organiser les deux prochaines éditions.

M^{me} Barbey-Chappuis lui indique que NEPSA en a déjà fait deux.

M^{me} Eberhard-Chavan répond que NEPSA a eu celle de 2018, celle de cet hiver qui est annulée et celle de 2024.

M. Kerguen explique qu'en 2018 le Conseil administratif a décidé de lui accorder l'organisation des fan zones de la Coupe du monde 2018, l'Euro 2020 et la Coupe du monde 2022. Dû au report de l'Euro en 2020, le Conseil administratif a choisi de leur accorder l'Euro 2024 à la place. Mais initialement, il explique que l'autorisation devait se terminer avec la Coupe du monde au Qatar.

Discussion et vote éventuel

Le président demande s'il y a des demandes d'auditions supplémentaires.

Personne ne se manifeste.

Le président relève qu'il a l'impression que la motion n'est pas caduque et qu'il vaudrait peut-être la peine de réfléchir à un amendement pour ajouter l'aspect de la promotion de l'évènement dans la motion, afin de donner une impulsion supplémentaire lors de son renvoi.

Un commissaire du Parti socialiste résume que la première invite est caduque, pour la deuxième, la balle est dans le camp des forains et pour la troisième, il trouve à titre personnel pertinent de centraliser ces activités à Plainpalais. Il n'est pas convaincu qu'il y ait de quoi enrichir la motion sachant que des invites sont caduques.

Un commissaire libéral-radical trouve réjouissant de voir que la magistrate discute avec les forains. Il remarque qu'une bonne partie des éléments sont résolus. Il est d'avis d'avoir un amendement qui demande à ce que la Ville propose un contrat pérenne, avec la possibilité de s'installer à Plainpalais et sur la rade. Il comprend le commissaire socialiste et admet que la rade connue à l'époque avec 40 métiers pendant quatre semaines est une période révolue, mais il pense qu'un compromis peut toutefois être trouvé, sur les onze jours disponibles. Cela ne lui paraît pas complètement discordant avec les aménagements et les accès au lac voulus.

Un autre commissaire libéral-radical relève que la question se pose de savoir ce qui se fera pour les Fêtes de Genève et ce qui se passera si l'organisateur décide d'y prévoir des manèges. Il relève que cela n'est pas du domaine municipal et il se demande si le Canton a prévu quelque chose. Il relève qu'il y a alors encore des questions ouvertes.

Le commissaire du Parti socialiste, faisant référence au règlement relatif à la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative populaire municipale IN-5 «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales», indique que pour les Fêtes de Genève, le rôle de la Ville est d'autoriser l'organisation, et non organiser, sur son domaine public à quelques conditions. Il ne lui semble pas que ce soit la vocation des forains d'organiser les Fêtes de Genève, ni de la Ville, ni du Canton. L'organisation devrait venir d'une initiative privée.

Un commissaire libéral-radical estime qu'il n'est pas pertinent d'entendre les hôteliers à ce propos car la durée sera plus contenue que jusqu'à présent. Il ajoute, par rapport à la consommation, qu'il avait fait le calcul qu'un métier gros consommateur correspondait à la consommation d'une villa sur une année, et 115 000 kWh correspondent à quatre villas. Il trouve que cela n'est pas plus choquant que cela.

Un autre commissaire libéral-radical s'interroge sur l'ajout d'une nouvelle invite.

Son préopinant, en tant qu'auteur principal, ne cherche pas à améliorer la motion en ce sens. Il rappelle que le but était de pérenniser la venue des forains et de leur permettre de ne pas être présents uniquement à Plainpalais, mais aussi sur les quais. Il pense qu'il faut les laisser discuter pour déterminer la durée mais il trouverait intéressant de demander à la Ville d'aller dans ce sens et de permettre aux forains de profiter aussi de la rade.

Une commissaire du Parti socialiste relève que toutes les pelouses des quais seront réservées à des installations provisoires jusqu'à l'arrivée des installations finales. Il ne resterait dès lors pas grand-chose aux abords des quais. La plaine de Plainpalais lui paraît être une solution idéale et elle se demande pourquoi le commissaire insiste autant sur la rade.

Le commissaire lui répond que c'est le lieu le plus attractif pour les forains car cela attire une clientèle de passage. Il relève que pour se rendre sur la plaine de Plainpalais, il faut sortir des sentiers battus. Pour un tourisme de passage, il y aura plus de chance de l'attirer sur la rade. Il estime que le cadre est aussi plus sympathique sur la rade. Il est conscient que cela disparaîtra en fonction des aménagements, mais il relève que le nombre de métiers présents à l'époque ne sera plus le même et que quelques métiers pourraient être maintenus.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que la commission des pétitions a auditionné des forains et qu'ils ont indiqué qu'un déplacement de quelques centaines de mètres influençait le taux de fréquentation. Il propose l'audition des forains.

Un autre commissaire du Parti libéral-radical rappelle que les forains ont été récemment entendus par la commission des pétitions et le PV permet de répondre à passablement de questions.

Le commissaire du Parti libéral-radical retire alors sa proposition d'audition, qui risquerait de faire doublon avec celle de la commission des pétitions.

Une commissaire du Centre propose de lier la pétition et la motion car ils ont également auditionné les forains à la commission des pétitions.

Un commissaire du Parti libéral-radical relève que la pétition n'est pas tout à fait la même chose que la motion.

Une commissaire du Parti socialiste indique que le seul point commun est que cela parle des forains, mais le contenu des textes est différent.

Un commissaire des Vert-e-s estime qu'à partir du moment où il y a une réduction des possibilités économiques pour les forains, il serait juste d'avoir des

systèmes de compensation. Il pense qu'ajouter une invite qui précise que la Ville va rendre plus visible la vie des forains paraît intéressant.

Un commissaire du Parti libéral-radical propose un amendement afin de remplacer les trois invites par une seule qui consisterait à dire «(...) invite le Conseil administratif à proposer un contrat pérenne aux forains pour l'animation de la plaine de Plainpalais et des quais dans le périmètre de la rade».

Un commissaire du Parti socialiste propose une autre formulation: «(...) invite le Conseil administratif à faire une concertation avec les forains en vue de trouver des solutions d'accueil pérennes sur la plaine de Plainpalais et d'autres endroits de la ville appropriés et souhaitables». Il ne souhaite pas mettre la rade comme le Graal absolu à poser dans la motion. Il rappelle que Plainpalais est parfaite pour ce genre d'activités. Il pense qu'il faut mettre en avant la notion de pérennisation, de visibilité, de concertation et le lieu de Plainpalais. Il souligne qu'il ne propose pas un amendement, mais une autre formulation que celle proposée par le commissaire.

Le commissaire tient à l'option de la rade. Ce qui lui plaît dans la proposition du commissaire socialiste est de proposer un contrat pérenne et la notion de concertation. Il tient toutefois à la plaine de Plainpalais et à la rade car *de facto*, les possibilités sur la rade, avec tout ce qui est prévu, diminueront fortement. Cela permet donc aussi de donner une possibilité éphémère. Il ajoute qu'il est certain que M^{me} Barbey-Chappuis ne permettra plus la venue de 40 métiers, mais que ce sera à elle de donner une jauge.

Un commissaire des Vert-e-s propose de changer le terme «contrat» par «convention».

Un commissaire du Parti libéral-radical avance que le terme exact est une autorisation.

Le commissaire du Parti socialiste maintient que la problématique est qu'il n'y a pas d'avenir à moyen terme sur la rade et donner un signal contraire aux forains n'est pas leur rendre service. Il serait d'avis que le message soit clair dès maintenant et que la Ville propose Plainpalais comme lieu unique, avec l'ouverture d'une discussion sur une pérennisation et l'établissement d'une convention. Il informe que le groupe socialiste, après concertation, insiste assez lourdement sur la question de l'exclusion de la rade.

Un commissaire du Parti libéral-radical ne pense pas qu'ils trouveront un compromis ce soir. Il estime qu'il est pire de confirmer aux forains aujourd'hui qu'ils ne seront plus jamais sur la rade, alors que les projets d'aménagements ne seront pas là avant cinq à dix ans. Il ajoute qu'il prend volontiers la proposition de remplacement de la notion de contrat par convention.

Un autre commissaire du Parti libéral-radical estime qu'il est brutal d'apprendre en cours d'année que les forains passeront de douze à six semaines. Il pense qu'il devrait y avoir des dispositions transitoires. Concernant la deuxième invite, il rappelle que ce n'est pas une convention mais une autorisation. Il pense qu'il n'y a pas d'autre mot à utiliser.

Son préopinant propose un dernier compromis: «(...) invite le Conseil administratif à proposer un arrangement pérenne aux forains pour l'animation de la plaine de Plainpalais et des quais dans le périmètre de la rade, jusqu'à son réaménagement».

Le commissaire du Parti socialiste rappelle que la demande des forains consiste à avoir un planning, des discussions et de la visibilité. Il pense que le Conseil municipal n'est dès lors pas obligé d'aller aussi loin dans la forme que cela doit prendre. A part Plainpalais où la situation est claire, il ne voit pas l'avantage de formuler autre chose d'aussi précis que la rade, surtout si cette option venait à être exclue du champ des possibles pour les forains. Il relève que cela n'exclut pas qu'au cours des discussions, les forains arrivent à convaincre le Conseil administratif de s'installer sur la rade, mais le mettre dans le texte va trop loin selon lui.

Le président passe au vote sur l'amendement libéral-radical: «(...) invite le Conseil administratif à proposer un arrangement pérenne aux forains pour l'animation de la plaine de Plainpalais et des quais dans le périmètre de la rade, jusqu'à son réaménagement».

L'amendement de la motion M-1669 est accepté par 7 oui (2 Ve, 1 UDC, 1 MCG, 3 PLR) contre 5 non (4 S, 1 Ve) et 1 abstention (LC).

Un commissaire des Vert-e-s se demande s'ils ont voté sur l'invite portant sur la promotion de la fête foraine par la Ville.

Un commissaire du Parti libéral-radical lui répond qu'il en a émis l'idée mais qu'il ne l'a pas formulée.

Un autre commissaire du Parti libéral-radical pense que ce n'est pas le rôle de la Ville.

Une commissaire du Parti socialiste relève qu'avec cela, toute utilisation du domaine public pourrait demander à la Ville d'en faire la promotion.

Une commissaire des Vert-e-s estime que c'est aux forains de faire leur propre promotion.

Le président demande si quelqu'un souhaite formuler un amendement qui irait dans le sens d'une promotion. Personne ne se manifeste.

Le président clôt la discussion et passe au vote.

La motion, avec l'ajout de l'amendement, est acceptée par 7 oui (1 MCG, 1 UDC, 2 Ve, 3 PLR) contre 4 non (S) et 2 abstentions (Ve, LC).

Une commissaire du Parti socialiste annonce un rapport de minorité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un arrangement pérenne aux forains pour l'animation de la plaine de Plainpalais et des quais dans le périmètre de la rade, jusqu'à son réaménagement.

8 mars 2023

B. Rapport de minorité de M^{me} Salma Selle.

Cette motion avait d’abord pour objectif d’adresser les difficultés rencontrées par les forains. En particulier le fait que ceux-ci risquaient de ne pas pouvoir avoir accès à la plaine de Plainpalais pendant que la fan zone l’occupe, en décembre 2022.

Lors des auditions, ce point a permis de mettre en lumière l’imprévisibilité rencontrée par les forains chaque année dans l’organisation de leur activité. Une situation causée en partie par les différents conflits d’usage qui peuvent survenir.

Pour le Parti socialiste, cette imprévisibilité n’est pas acceptable et requiert que la Ville garantisse un engagement à long terme avec les forains. C’est dans cette optique que le Parti socialiste avait déposé cet amendement: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire une concertation avec les forains en vue de trouver des solutions d’accueil pérennes sur la plaine de Plainpalais et d’autres endroits de la ville appropriés et souhaitables.»

C’est malheureusement un autre amendement que le reste de la commission a préféré adopter: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer un arrangement pérenne aux forains pour l’animation de la plaine de Plainpalais et des quais dans le périmètre de la rade, jusqu’à son réaménagement.»

En incluant la zone de la rade dans cet amendement, l’imprévisibilité actuelle rencontrée par les forains n’est pas résolue, et, qui plus est, elle est accentuée.

En effet, la rade est visée par des aménagements conséquents pour la population afin de permettre l’accès à la baignade.

Dans ce contexte, il est donc évident que proposer un lieu qui s’apprête à subir de grandes transformations et qui ne permettra pas à terme que les forains puissent l’utiliser de façon pérenne ne résout pas les difficultés rencontrées aujourd’hui par les forains. Pour des questions de faisabilité, il s’agit même de fausses promesses que de prévoir la rade comme lieu adéquat plutôt que de chercher au plus vite des alternatives durables.

C’est pour ces raisons que le Parti socialiste a refusé la motion ainsi amendée.